AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0805
FR0011341205-FS0314

12 avril 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NANOBIOTIX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 avril 2017, la société JP Morgan Asset Management Holdings Inc.[1] (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 avril 2017, indirectement, par l'intermédiaire de la société JP Morgan Asset Management (UK) Limited qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NANOBIOTIX, et détenir, pour le compte desdits clients, 864 062 actions NANOBIOTIX représentant autant de droits de vote, soit 5,41% du capital et 5,08% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions NANOBIOTIX hors marché.

[1] Agissant pour le compte de clients sous mandat.
[2] Sur la base d'un capital composé de 15 965 272 actions représentant 16 993 940 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.